

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LUGON et l'Île du Carney ;

Vu le Code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-3 ;

Vu la demande reçue le 6 septembre 2023 de la société SARL OPTI COM représentée par M. BOUKELA Yacine et située 3 rue Naudet – 33170 GRADIGNAN ;

Considérant qu'en raison de l'implantation et le remplacement de poteaux télécoms place par place dans le cadre du déploiement de la fibre pour Gironde Numérique, il convient de réglementer la circulation **sur toute la commune** à compter du 01 octobre 2023 pour une durée de 200 jours.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : En raison de l'implantation et le remplacement de poteaux télécoms place par place dans le cadre du déploiement de la fibre pour Gironde Numérique, à compter du 01 octobre 2023 pour une durée de 200 jours, travaux effectués par la société SARL OPTI COM représentée par M. BOUKELA Yacine et située 3 rue Naudet – 33170 GRADIGNAN.

La circulation sera règlementée **sur toute la commune** comme suit :

- La circulation sera alternée par feux tricolores et manuellement.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967.

En cas de problème concernant l'emprise de ces travaux, merci de contacter : M. BOUKELA Yacine au 06 95 48 85 35.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de LUGON ET L'ÎLE DU CARNEY par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde (Brigade de Villegouge).
- M. BOUKELA Yacine de la société SARL OPTI COM.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Lugon, le 08 Septembre 2023


Le Maire,
Michaël CENNI